58ème session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies

Point 91 a&g de l'ordre du jour
Commerce international et développement,
Produits de base

Intervention de S.E.M Cheick Sidi DIARRA,

Ambassadeur, Représentant permanent

du Mali auprès des Nations Unies

New York, le 3 novembre 2003

Monsieur le Président,

Ma délégation voudrait exprimer sa satisfaction au secrétariat pour la qualité des documents fournis sur le point sous examen. A cet égard, il me plaît de saluer le rapport présenté la semaine dernière du Groupe de personnalités éminentes sur la question des produits de base, rapport qui tente de comprendre la problématique des produits de base.

Evoquant le point sous examen, je voudrais indiquer que ma délégation s'associe pleinement à la déclaration faite par le représentant du Royaume du Maroc au nom du Groupe des 77 et la Chine.

Monsieur le Président,

La question des produits de base est d'une importance vitale pour bon nombre de pays en développement en ce sens qu'ils leur procurent l'essentiel de leurs recettes d'exportation et qu'ils contribuent aussi à la croissance économique et au développement. A cet égard, les économies de plus de cinquante pays dépendent directement des produits de base, qui représentent plus de 50% du total de leurs exportations.

Dans le cas de mon pays, les atouts pour promouvoir le développement ne sont pas très nombreux, et le coton y occupe une place prépondérante. C'est pourquoi, j'articulerai mon propos autour des difficultés que rencontre le coton sur le marché mondial et attirerai encore une fois, l'attention sur ce que l'on a pu qualifier de « scandale du coton ».

Monsieur le Président,

Si le coton a pu être par le passé, une source de richesse pour mon pays, de nos jours, il est devenu un facteur d'appauvrissement. Cette tendance s'est fortement aggravée au cours des trois dernières années, où les cours ont atteint leur plus bas niveau depuis 30 ans.

Cette situation s'explique aisement par la politique des subventions agricoles partiquée par certains pays développés, principale cause de la dérégulation du marché mondial, qui a des conséquences fâcheuses pour l'économie malienne. A titre illustratif, en 2001, le Mali a ainsi perdu 1,7% de son PIB et 8% de ses recettes d'exportation.

A côté de l'impact marcroéconomique des pertes de recettes dues aux subventions, il convient de souligner les repercussions socio-économiques pour 15 millions de personnes dont deux millions de producteurs qui vivent directement du coton. Cette situation engendre la pauvreté dans le monde rural africain, et particulièrement dans les zones de production cotonnière.

Monsieur le Président,

Il ressort d'une étude récente du Comité consultatif international sur le coton, que la suppression des subventions américaines sur le coton se traduirait par une augmentation du revenu du paysan malien producteur de coton de plus de 31%, soit 500 à 650 dollars par an. Pour l'économie nationale, cela engendrerait un gain de plus de 55 millions de dollars par an, plus que toute l'aide américaine à mon pays.

Le paradoxe de cette situation est que le producteur africain n'est plus à même de vivre de son coton en dépit du caractère le plus compétitif de celui-ci. (en fin 2002, où les cours étaient de 35 cents/la livre, le coût de production était, en moyenne, de 47 cents en Afrique de l'ouest et du centre ; contre 73 cents/la livre aux Etats-Unis).

En effet, les producteurs africains de coton ne tirent plus aucun profit de cet avantage comparatif, car les règles du commerce international définies par l'OMC sont tout simplement faussées par les subventions substantielles versées aux producteurs européens, américains et asiatiques.

Monsieur le Président,

L'effet pervers des subventions, c'est qu'elles entraînent la surproduction et font chuter les cours mondiaux du coton. Les pays comme le Mali, le Burkina Faso, le Bénin et le Tchad dont le coton assure 40 à 80% des recettes d'exportation sont lourdement pénalisés. Ainsi, comme l'a souligné le Ministre malien de l'industrie et du commerce c'est « parce que le coton nous offre le potentiel et la rare opportunité de nous intégrer à l'économie mondiale, que nous cherchons à préserver cet atout par tous les efforts et moyens possibles ».

C'est face à la détérioration continue de nos économies et aux menaces à la vie de nos populations et à la survie de nos filières de production, que nous avons tiré sur la sonnette d'alarme afin qu'une solution juste et équitable soit trouvée au problème des producteurs africains de coton.

C'est également dans ce contexte que se situe l'Initiative sectorielle sur le coton à l'OMC. A Cancun, les quatre pays africains susmentionnés ont tout simplement demandé la mise en place d'un fonds transitoire de compensation en faveur des PMA producteurs de coton pour les pertes subies du fait des subventions à compter du 1er janvier 2004 et jusqu'au démantèlement total de toutes les mesures de soutien interne et des subventions. L'objectif était d'arriver à concilier l'ouverture des marchés avec le maintien dans nos pays de zones agricoles viables.

Monsieur le Président,

L'échec de la Vème Conférence ministérielle de l'OMC illustre donc à suffisance la reticence des pays développés à prendre en compte les aspirations légitimes des pays pauvres en matière de normes de régulation et d'accès au marché mondial. Mieux, une solution aux problèmes des subventions agricoles aurait permis de donner une meilleure cohérence aux déclarations d'intention et proclamations de foi.

Ma délégation accueille favorablement le plan d'action en faveur des producteurs africains de coton proposé par le Président Chirac à Bamako le 24 octobre 2003. Ce plan vise, notamment, à un programme régional d'amélioration de la compétitivité des filières contonnières, une nouvelle approche par l'Union européenne de sa politique cotonnière qui ne crée pas de distorsion de prix, le soutien actif de l'Union européenne aux revendications africaines dans le Cycle de Doha et la demande de mesures pour compenser les pertes de revenus des PMA.

De même, ma délégation se félicite de la mise en place du Groupe de personnalités éminentes sur la question des produits de base et de son rapport qui contient des recommandations pertinentes que nous appuyons, en ce sens qu'elles répondent à nos attentes et à nos aspirations.

Nous fondons l'espoir d'une reprise prochaine des négociations du Cycle du développement de Doha afin de rendre le marché mondial plus ouvert et plus équitable au bénéfice à la fois des riches et des pauvres. A cet égard, la CNUCED XI qui se tiendra au Brésil en juin 2004 offre à la communauté internationale l'occasion de montrer sa volonté politique de mettre en œuvre Doha.

Certes, Cancun a été un rendez-vous manqué pour le cycle du développement de Doha, mais Cancun fera date. Car pour la première fois, un groupe de pays en développement est arrivé à faire échec aux visées de certains pays riches en faisant preuve de solidarité.

Je vous remercie./.